



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 28 mars 2011 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Après avoir désigné Melle FLUET, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 7 mars 2011, l'Assemblée passe ensuite à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte :

- les décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par 29 voix pour (Mr PILCH ayant quitté la salle) **et 3 abstentions (Mme GALLET, Mr BARRE, Mr LEMOINE)** sous la présidence de M. MONTURY, le Compte Administratif 2010 :

- Le C.A 2010 pour le budget principal se résume de la façon suivante:

- dépenses de fonctionnement:	13 180 008,70
- recettes de fonctionnement:	13 940 751,38
Soit un excédent de fonctionnement de	760 742,68
- dépenses d'investissement:	3 120 096,49
- recettes d'investissement:	4 025 116,53
Soit un excédent d'investissement de	905 020,04

L'excédent de fonctionnement cumulé de l'année 2010 est de 3 793 610,05.

L'excédent global reporté en section de fonctionnement pour l'année 2011 s'élève donc à 2 178 887,49 après correction des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 6 194 219,59 et en recettes d'investissement de 1 709 685,56 avec prise en compte du solde d'exécution de la section d'investissement de l'année pour 2 869 811,47.

- L'affectation définitive des résultats pour les budgets suivants:
 - Budget principal
 - Lotissement zone d'activités du Chemy
 - Lotissement Bois Calotte
 - Cinéma Le Travelling

Par 30 voix pour et 3 abstentions (Mme GALLET – Mr BARRE – Mr LEMOINE)

- Vote chapitre par chapitre le Budget Primitif 2011

Section d'investissement:

- Dépenses : 12 105 901,06 €
- Recettes : 12 105 901,06 €
- Après virement de la section de fonctionnement de 1 945 000,00 €

Section de fonctionnement:

- Dépenses: 14 920 000,00 €
- Recettes: 14 920 000,00 €
- Avec un excédent de fonctionnement reporté de 2 178 887,49 €

Par 30 voix pour et 3 contre (Mme GALLET – Mr BARRE – Mr LEMOINE)

- Adopte les taux de 15,75% en taxe d'habitation, de 27,02% en taxe foncière et de 94,39 % en foncier non bâti.

Par 30 voix pour et 3 abstentions (Mme GALLET – Mr BARRE – Mr LEMOINE)

- Vote les subventions allouées aux associations,
- Adopte la liste des marchés supérieurs à 20 000 € HT passés en 2010,

À l'unanimité,

- Décide de créer un poste de chargé de mission pour l'organisation et l'accompagnement de la transition à la direction générale des services,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions du FEDER du FRAMEE (Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement) et de la CAHC dans le cadre de la réalisation d'écoquartier, et missionne le CAUE pour animer la démarche participative sur le développement urbain,
- Renouvelle la convention V.N.F/Ville à l'effet d'occuper le domaine fluvial pour l'exploitation du relais fluvial. Une redevance d'occupation du domaine fluvial de 563,04 €/an est prévue.
- Adopte dans le cadre du festival communautaire de l'environnement qui aura lieu au cinéma Le Travelling et au centre culturel du lundi 4 au samedi 9 avril 2011, les tarifs suivants :
 - films destinés aux scolaires en journée et aux personnes âgées le mercredi 6 avril seront gratuits, ainsi que le film HOME projeté le lundi 4 avril
 - films à destination du tout public diffusés durant la semaine en soirée seront proposés au tarif unique de 1 €
- Autorise Monsieur le Maire à ester en justice en se portant partie civile au nom de la commune pour indemnisation dans le cadre d'un sinistre survenu le 22 janvier 2011. Le montant du préjudice est de 1143,27 €
- Valide les modalités de location avec option d'achat du local sis 23 rue Massenet pour la réimplantation d'un commerce en centre ville,
- Décide de vendre à la société « CABRE » une parcelle d'environ un hectare pour y construire un bâtiment de 3 000 m², sur la zone d'activités du Chemy au prix de 20 € HT/m² et compte tenu de la situation de ce terrain et des besoins en stationnement de MEGATRONIK et de l'ORANGE BLEUE de céder le foncier situé à l'arrière de ces 2 sociétés dans des proportions adaptées à leur besoin à hauteur de 20 € HT/m².

Par 32 voix pour (Mme DELANGHE n'ayant pas pris part à la délibération) décide de céder également « au Fruitier » une partie de la parcelle au prix de 20 € H.T/m².

- Reconduit pour l'été 2011 les centres d'accueil d'été et les centres de vacances, et propose des séjours dans l'Aude, à Antibes, en Corrèze, en Corse du sud et dans le lot,
- Adopte le bilan annuel 2009/2010 de la société de restauration SCOLAREST, titulaire de la délégation de service public,
- Ouvre un crédit de 1000 € pour rétribuer les intervenants lors de la journée « portes ouvertes » organisée à la ferme pédagogique le dimanche 10 avril 2011,
- Augmente la tranche d'âge initiale de 7 ans à 16 ans d'une année, donc de 7 ans à 17 ans pour bénéficier du chèque jeune. Coût supplémentaire à prévoir : 1 200 €.
- Décide d'attribuer une subvention de 200 € à chaque association participant au challenge inter-associations et d'allouer une récompense aux meilleures équipes
- Approuve l'organisation du voyage des aînés le jeudi 9 juin à AVESNES LES AUBERT, maintient l'âge minimum à 67 ans et le prix des places à 7 €,
- Vote une subvention exceptionnelle de 450 € au Club des Aînés pour participation aux frais de location d'un autobus,
- Autorise M. le Maire à solliciter l'assurance de la commune pour assurer la protection fonctionnelle d'un agent qui a été victime d'une agression dans le cadre de ses fonctions,
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance pour la mise en place de dispositifs de vidéo protection,
- Adopte une motion contre la destruction du service public d'éducation nationale et de l'école républicaine,



Le Maire,

Christophe Pilch

C. PILCH.